

Entrevue CFDT Ecoles des Mines – ARMINES – Institut Télécom avec le conseiller social du cabinet de François BAROIN le 4 octobre 2011

Par lettre du 16 juin 2011, la CFDT avait saisi Christine LAGARDE, la ministre en charge du dossier rapprochement des écoles des Mines et de l'Institut Télécom à l'époque, pour demander une audience afin qu'elle **impose au CGIET l'instauration d'une réelle concertation sur ce dossier**. En attendant des réponses positives à nos demandes, **la CFDT refuse donc de continuer à participer à des réunions prétextes à un simulacre de négociation**.

Compte tenu du départ de Christine LAGARDE au FMI et du changement de l'équipe ministérielle nous n'avons été reçus que **le 4 octobre par Alexandre GARDETTE, le nouveau conseiller social du cabinet de François BAROIN**. Pascal FAURE, Jean-Claude BARA et Christophe DIGNE participaient à la réunion pour le CGIET.

La CFDT remet à Alexandre GARDETTE la copie d'une partie des nombreux courriers et déclarations liminaires dénonçant les carences de la concertation sur ce dossier ainsi que l'ensemble de nos propositions transmises au CGIET en mars 2011.

Si la CFDT partageait l'ambition du projet initial de grand établissement regroupant l'ensemble des écoles avec un cadre de gestion attractif pour les personnels, elle constate que cette ambition se réduit comme peau de chagrin au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

La CFDT fait part des conditions préalables à sa participation à un nouveau cycle de réunions:

- **desserrement des calendriers pour permette le temps de la concertation de construire un nouveau cadre de gestion en 2012**
- **élaboration d'un nouveau cadre de gestion avec de vraies garanties de déroulement de carrière au lieu du toilettage proposé (en particulier, garantie d'évolution salariale collective pour toutes les catégories et perspectives de carrière écrites dans le cadre de gestion)**
- **garanties pour les personnels ARMINES**
- **garanties d'indépendance pédagogique et scientifique**

La CFDT fait le constat de l'absence de prise en compte de la **quasi-totalité de ses demandes sur le projet de décret de création de l'Institut Mines Télécom**, ce qui s'est traduit **par le vote négatif des représentants du personnel dans les instances paritaires**, sans qu'il en soit tenu compte.

Au niveau des documents, malgré nos nombreuses interventions, ils sont toujours transmis dans des délais ne permettant pas leur appropriation collective pour la préparation constructive des réunions. Nous venons de recevoir les bilans sociaux des écoles sans aucune analyse alors que nous avons demandé des éléments de comparaison entre les régimes Mines et Télécom dès les premières réunions. Et nous attendons toujours qu'on daigne nous présenter des comparaisons de salaire et de déroulement de carrière entre les écoles des Mines et des Télécoms.

En première réponse, le conseiller social trouve légitime notre demande de délais de transmission des documents. **Par contre pour le calendrier, la date du 1^{er} janvier 2012 est un objectif fixé par la mesure RGPP et seul un léger décalage est envisageable.**

Pour la CFDT la nécessité d'un nouveau vote du CA des Mines de Paris rend la date du 1^{er} janvier improbable, **mais ce sont surtout les travaux sur le cadre de gestion avec une programmation de la réunion de conclusion le 9 novembre qui n'est pas réaliste.** La CFDT demande la négociation d'un nouveau cadre de gestion, l'actuel ayant atteint ses limites notamment en termes de déroulement de carrière et de rémunérations.

L'urgence de l'actualisation vient du projet de décret qui impose les nouveaux recrutements des écoles des Mines sur le cadre de gestion à compter du 1^{er} janvier. Puisque des modifications du projet de décret sont à notre connaissance en cours, **il suffit d'autoriser provisoirement les écoles des Mines à pouvoir continuer de recruter sur le statut actuel des contractuels EPA pour se donner le temps de construire un nouveau cadre de gestion en 2012.**

Pascal FAURE considère que le **CGIET a fait des propositions d'avancées significatives sur le cadre de gestion. La CFDT lui répond qu'elle a surtout vu des reculs comme l'allongement de la période d'essai ou l'augmentation des possibilités de recours au CDD.** La croissance du volume d'activité généré par les contrats de recherche de l'Institut entraîne le recours à l'embauche de CDD pour assurer les fonctions supports alors qu'il faudrait des créations de CDI. Par ailleurs, les niveaux d'augmentation de la masse salariale de l'Institut Télécom ces dernières années ne permettent plus le maintien du pouvoir d'achat par l'augmentation générale ce qui nous conduit à revendiquer de nouvelles garanties via un nouveau cadre de gestion. La croissance du volume d'activité généré par les contrats de recherche de l'Institut entraîne le recours à l'embauche de CDD pour assurer les fonctions supports alors qu'il faut des créations de CDI.

La garantie de l'indépendance pédagogique et scientifique des établissements revendiquée par la CFDT peut, pour le conseiller social, faire l'objet d'un écrit par le ministre, mais elle peut difficilement être inscrite dans un texte juridique.

Sur ARMINES, la CFDT précise que ce sont 600 personnes dont 300 CDI, soit l'équivalent de plus de 50 % des effectifs de l'Institut Telecom et 40% de celui des écoles des Mines. Seule la CFDT les a associés au projet.

Or le modèle de gestion des contrats de recherche de l'Institut Télécom est concurrent de celui du modèle école des Mines / Armines, et la pérennité de l'association est remise en cause en cas de demande d'intégration des écoles dans l'Institut. Le conseiller social annonce qu'il demandera au ministre d'apporter des garanties dans son courrier de réponse, avec la limite de la pérennité des pouvoirs du ministre dans le contexte électoral 2012.

La CFDT demande que, **en cas d'intégration d'une école des Mines dans l'Institut, soit prévue l'intégration des personnels ARMINES** en conservant le volet « contractuels » de droit privé du cadre de gestion.

Le conseiller social répond qu'il n'est pas politiquement envisageable d'intégrer 600 agents supplémentaires dans la sphère publique. Pour la CFDT la priorité à la recherche devrait pouvoir lever cet argument politique d'autant plus que l'intégration aura lieu non pas directement dans la fonction publique mais au sein d'un opérateur. Le recours à l'aspect politique de la décision laisse entendre que l'opération est faisable.

Le conseiller social nous précise qu'il va débriefer avec le CGIET avant de rapporter nos demandes au ministre. Nous lui précisons que nous attendons des réponses positives pour revenir à la table de négociation.